

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 22 mars 2012 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 15 février 2012
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Compte de Gestion 2011
4. Compte Administratif 2011
5. Affectation du résultat
6. Taux des impôts locaux 2012
7. Budget Primitif 2012
8. Subventions 2012
9. Enveloppe budgétaire pour l'école

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2012

Sous la présidence de M. Bruno SIEBERT, Maire,

Membres présents : Hélène DATICHY, Ernest MULLER, Pierre HERZOG, Adjoint, Frédéric ROECKEL, André REGIN, Adrien KIFFEL, Fabienne MEYER, André SCHAEFFER, Yves GANDON, Brigitte REDONNET, Francis BOTZ, Rémy FISCHER, Agnès BORACH-BLANC

Membre absent excusé : Mathieu ZOELLER

17/12 Approbation de la séance du 15 février 2012

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 15 février 2012 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

18/12 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

19/12 Compte de Gestion 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2011 arrêté par Mme le Trésorier de Molsheim, CONSTATANT qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2011, et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2011,
- de demander qu'il plaise au Juge de la Chambre Régionale des Comptes de donner décharge aux trésoriers pour les comptes de l'exercice 2011.

20/12 Compte Administratif 2011

Monsieur Muller Ernest présente le Compte Administratif 2011. Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

Ainsi, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Agnès BORACH BLANC, à l'unanimité des membres présents, vote le Compte Administratif 2011 comme suit :

FONCTIONNEMENT : excédent cumulé de clôture 2011 :	265 461.11 €
INVESTISSEMENT : déficit cumulé de clôture 2011 :	- 144 186.74 €
Résultat d'exécution 2011 :	121 274.37 €

21/12 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat d'exécution 2011, soit 121 274.37 €, comme suit :

Déficit d'investissement reporté au compte D 001 :	- 144 186.74 €
Restes à réaliser dépenses	40 000,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Couverture du déficit d'investissement au compte R 1068 + RAR :	184 186.74 €
Report de l'excédent de fonctionnement au chapitre 002 :	81 274.37 €

22/12 Taux des impôts locaux 2012

Le Conseil Municipal avec 12 voix Pour et 2 voix Contre, décide d'augmenter de 2 % les taux des impôts locaux pour l'année 2012, à savoir :

Taxe d'habitation	de	15.41 %	à	15.72 %
Taxe foncière (bâti)	de	8.76 %	à	8.94 %
Taxe foncière (non bâti)	de	17.22 %	à	17.56 %
CFE	de	14.90 %	à	15.20 %

23/12 Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote le budget primitif 2012 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 607 278.37 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 544 186.74 €

24/12 Subventions 2012

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les subventions suivantes au budget primitif 2012 :

Amicale des Sapeurs Pompiers	550 €
Association handicapés moteurs	100 €
Association pêche	200 €
Association soutien Coop Alsace	200 €
Cercle Sportif	200 €
Chorale Ste Cécile	200 €
Club des aînés	200 €
Club pongiste	200 €
Divers	500 €
Ecole	250 €
Gymnastique féminine	200 €
Joyeux Vignerons	200 €
Les lutins des bois	5 000 €
Syndicat viticole	200 €
Tennis Loisir	200 €
Union Dép. Sapeurs Pompiers	1 100 €

25/12 Enveloppe budgétaire pour l'école

L'enveloppe du budget 2012 pour les écoles, élaborée par Mr Ernest MULLER et soumise à l'approbation du Conseil Municipal, ne suscite aucun commentaire et est votée à l'unanimité des membres présents. Cette enveloppe est prévue pour l'année civile 2012. Son montant se décompose comme suit :

- **500 €** pour le petit équipement
- **4 250 €** pour les fournitures diverses

Aucun dépassement ne sera accordé.

La séance est levée à 21 h 15

Pour extrait conforme
A Wolxheim, le 28 mars 2012
Le Maire
Bruno SIEBERT